

## Le comité Capnet freine-t-il la recherche contre la Covid-19 ?

Paris, le vendredi 19 février 2021 - Comment expliquer un tel blocage ? En octobre dernier, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) affirmait avoir réalisé une percée décisive dans la recherche d'un traitement efficace contre la Covid-19.

Après des essais *in vitro*, il est apparu que le clofoctol, antibiotique bactériostatique actif sur les cocci gram positifs mis sur le marché en 1978, pourrait aider à combattre la Covid-19 au début de la maladie en réduisant la charge virale : « *Nous avons démontré in vitro qu'une molécule [le clofoctol, ndr] est active contre le coronavirus. Nous l'avons testée sur des cellules humaines du poumon et les résultats se sont révélés très prometteurs. Pris aux premiers symptômes de la maladie, ce médicament réduit la charge virale du porteur de la maladie, évite la contagion. Pris plus tard, il contrecarre ses formes graves. Son action est bien celle d'un antiviral et non celle d'un anti-inflammatoire* » expliquait en octobre le directeur scientifique de l'IPL, le Pr Benoît Déprez. A l'époque, il ne restait plus pour l'IPL que de réaliser des essais cliniques pour lever les incertitudes entourant cette molécule.

Mais d'après la Voix du Nord, le Capnet (Comité ad-hoc de pilotage national des essais thérapeutiques) aurait considérablement ralenti le processus d'homologation du potentiel futur traitement.

### Urgence

Compte tenu de l'urgence, l'IPL a déposé, fin janvier, son dossier au Capnet afin d'accélérer les processus d'évaluation par les autorités compétentes.

Or, l'IPL s'est vu tout simplement opposé un refus au motif que « *le comité suggère des amendements à la stratégie de développement clinique et principalement un redimensionnement initial de l'essai* », explique l'IPL à 20 Minutes.

« *On nous demande de repasser en phase 2 et de mesurer la tolérance du produit et son acceptabilité alors que tout cela est déjà très documenté* » expose notamment Terence Beghyn dans La Voix du Nord. « *Nous travaillons à partir du repositionnement d'un médicament dont la balance bénéfice-risques est bien connue. Selon nous, elle nous permettait d'accéder directement à une étude clinique de phase 3.* » Pas pour l'autorité ministérielle.

### Pas de publicité pour la DGS

En clair, l'institution demande à l'IPL de réaliser des essais plus précis. Interrogé par 20 Minutes, la DGS a indiqué que les discussions collégiales s'exerçant au sein du Capnet « *n'avaient pas vocation à être rendues publiques* ». Une décision qui risque toutefois de

retarder grandement une éventuelle autorisation de mise sur le marché du produit contre la Covid-19. Même si pour l'IPL, le principal reste « *d'avancer* » sur ce dossier.

**C.H.**